

LIVRET D'ACCUEIL 2021



Tu as trouvé ton entreprise : Via Humanis trouve ton appart !



Une recherche de logement personnalisée

- Définition des critères de recherches
- Recherche de logements auprès de nos partenaires immobiliers
- Organisation d'une journée de visites
- Accompagnement à la signature de bail
- Assistance à l'ouverture des compteurs



Comment nous contacter?

- Un mail à bolla@via-humanis.fr
- Sur notre site internet : <https://www.via-humanis.fr>
- Directement par téléphone : **06 43 90 72 09**



Prise en charge **gratuite** par le dispositif Mobili Pass®

*Conditions : un déménagement à +70km ou >1h15. Un recrutement au sein d'une entreprise privée de +10 salariés



Aide pour financer le dépôt de garantie



Sans intérêt ni frais de dossier

- Être salarié du secteur privé non agricole quel que soit son âge
- Avoir moins de 30 ans : être en alternance, recherche d'emploi, CDI, CDD de plus de 3 mois, stage de plus de 3 mois ou statut d'étudiant boursier d'Etat français



Faire une demande

- Sur le site <https://locapass.actionlogement.fr/>
- Versement sur une durée maximum de 25 mois
- Montant maximum de l'aide : 1200€



Conseils et assistance sur la constitution du dossier



Un coup de pouce pour payer ton loyer



Jusqu'à 100€ par mois

- Avoir moins de 30 ans
- Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé non agricole
- Rémunération inférieure ou égale au SMIC



Faire une demande

- Sur le site <https://mobilijeune.actionlogement.fr/>
- Au plus tôt 3 mois avant le début du contrat ou 6 mois après



Conseil et assistance sur la constitution du dossier





MON JOB MON LOGEMENT



Une aide pour ton déménagement



1000€ pour ton déménagement

- Être salarié du secteur privé (agricole compris)
- Être locataire depuis moins de 3 mois
- Avoir un revenu inférieur ou égal à 1,5 fois le SMIC
- Démarrer une activité salarié (1er emploi ou un emploi en alternance ou une reprise d'emploi suite à une situation de chômage)
Ou se rapprocher de son lieu de travail ou de formation



Faire une demande

- Tester son éligibilité : piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite
- Faire une demande en ligne
- L'aide sera versée après acceptation du dossier

→ Pour les jeunes actifs -25 ans :

Si revenu compris entre 30 % et 100 % du SMIC, il suffit d'avoir un contrat de travail < 6 mois et un bail < 3 mois



Aide Personnalisée au Logement



Pour qui ?

- Être locataire en résidence principale
- Respecter les plafonds de ressources



Faire une demande

- Sur le site de la CAF : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>



A partir d'avril 2020, les APL seront calculées « en temps réel » avec les ressources des 12 derniers mois
un alternant n'ayant pas déclaré de revenus en N-1 peut bénéficier jusqu'à **270€**/mois



Prime d'activité

Complément pour les revenus salariés modestes



Pour qui ?

- Avoir plus de 18 ans
- Une rémunération entre 900€ minimum et 1500€ maximum pour une personne seule



Faire une demande

- Sur le site de la CAF : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>
- La demande peut être faite à tout moment



Le montant peut varier entre **15€** et **185€**



Votre interlocutrice :

Géraldine BOLLA

06 43 90 72 09

bolla@via-humanis.fr